



RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00587
Numéro SIREN : 482 490 844
Nom ou dénomination : AGCF & FILS

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2017 sous le numéro de dépôt 6769

SAS A.G.C.F. ET FILS
Société au capital de 4 000 €
Siège social : 130 avenue de la petite Marine
84 800 – ISLE SUR LA SORGUE
R.C.S d'AVIGNON N° 482 490 844

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA PRESIDENCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**

Nous nous réunissons le 30/06/2017 en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions de la loi et du pacte social à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion ainsi que de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

Pour votre information, le présent rapport a été mis à votre disposition ainsi que tous les documents prescrits par la loi dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous précisons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Afin que vous puissiez vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous vous rappelons un certain nombre de chiffres reflétant l'évolution de l'activité.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

L'activité s'est traduite par les soldes intermédiaires de gestion suivants :

	Au titre de l'exercice en cours	Au titre de l'exercice antérieur
- Chiffre d'Affaires	1 691 172 €	1 212 629 €
- Produits d'exploitation	1 700 374 €	1 217 507 €
- Charges d'exploitation	1 633 352 €	1 161 390 €
- Marge de production	607 812 €	532 158 €
- Valeur ajoutée	440 386 €	421 663 €
- EBE	64 139 €	59 231 €
- Résultat d'exploitation	67 022 €	56 117 €
- Résultat Financier	- 2 700 €	- 1 556 €
- Résultat courant avant impôt	64 322 €	54 661 €
- Résultat Exceptionnel	- 103 €	- 52 €
- IS	10 570 €	0 €
- Résultat Net comptable	53 649 €	54 508 €
- Capitaux Propres	58 048 €	74 623 €

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT

Aucun événement significatif n'est à signaler.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Notre société, sur ce dernier exercice, n'a pas consacré de budget particulier dans ce domaine.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Espoir de maintenir l'activité et de progresser si le marché reste porteur.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

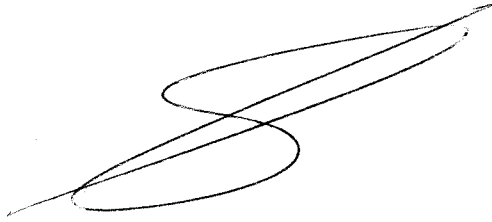
Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

RÉSULTAT – AFFECTATION

Des documents comptables, il ressort un résultat social de 53 649 € déterminé conformément aux règles comptables en vigueur.
Nous vous proposons d'affecter ce résultat selon les modalités proposées dans le texte des résolutions.

Le président



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2017

Dénomination Sociale : **SAS A.G.C.F. ET FILS**
Capital Social : 4 000 €
Siège Social : 130, avenue de la petite marine
84 800 – ISLE SUR LA SORGUE
RCS d'AVIGNON N° : 482 490 844

L'an deux mil dix sept,
Le trente juin.

Les associés de la SAS A.G.C.F. ET FILS se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur GARCIA Johann, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	53 649 €
Report à nouveau antérieur bénéficiaire	0 €
Mise en report à nouveau	0 €
Montant Brut Distribuable	53 649 €
Retenue à la source	8 315 €
Solde net	45 334 €

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau bénéficiaire est de 0 €. L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant. Il devra obligatoirement être rajouté au résultat de l'exercice suivant.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés propose de mettre en distribution la somme de 53 649.00 €

	Monsieur	Monsieur	Madame	Madame
	GARCIA	GARCIA	GARCIA	GARCIA
	Alain	Johann	Annie	Stéphanie
Dividendes bruts taxables	5 364.90 €	40 236.75 €	5 364.90 €	2 682.45 €
Eligibles à l'abattement 40%	Oui	Oui	Oui	Oui
Dispense prélèvement acompte IR	Oui	Oui	Oui	Oui
Montant acompte 21%	0.00 €	0.00	0.00	0.00€
Divid. soumis à 15.5%	5 364.90 €	40 236.75 €	5 364.90 €	2 682.45 €

Prélèvements sociaux	831.00 €	6 237.00 €	831.00 €	416.00 €
Dividendes nets à percevoir	4 533.90 €	33 999.75 €	4 533.90 €	2 266.45 €

Ce dividende sera mis en paiement le 15 septembre 2017, par virement bancaire.

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 8 315€ comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 21 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2015.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 15,5 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales en vertu de l'article L 131-6 du code de sécurité sociale.

La collectivité des associés donne tout pouvoir à la gérance pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.

Elle donne également pouvoir à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale, les déclarations sociales nécessaires dans les 30 jours de la mise en distribution.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2015	70 223.00 €	0.00 €
Exercice 31/12/2014	0.00€	0.00 €
Exercice 31/12/2013	0.00€	0.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.
La présidence



Désignation de l'entreprise SAS A.G.C.F.ET FILS					Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 130 Avenue de la Petite Marine 84800 ISLE SUR SORGUE								
Numéro SIRET* 4 8 2 4 9 0 8 4 4 0 0 0 1 6								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 12					
					Exercice N clos le 31/12/2016			
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
						Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014	608	016	246	361	
	Immobiliations corporelles*		028	55 094	030	40 815	14 278	
	Immobiliations financières* (1)		040	1 360	042		1 360	
	Total I (5)		044	57 062	048	41 061	16 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	6 422	052	6 422		
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	219 390	070	3 820	215 570	
		Autres* (3)	072	13 003	074		13 003	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	136 870	086		136 870	
	Charges constatées d'avance *		092	6 969	094		6 969	
	Total II		096	382 657	098	3 820	378 837	
	Total général (I + II)		110	439 719	112	44 881	394 838	
PASSIF					Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		4 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		400		
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131				
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136		53 648		
	Provisions réglementées			140				
Total I			142		58 048			
Provisions pour risques et charges			Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		33 744		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		143 592		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	33 532	172	155 052	
	Produits constatés d'avance			174		4 400		
	Total III			176		336 789		
Total général (I + II + III)			180		394 838			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	19 242
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	19 243	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	5 409
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

certifié conforme à l'original

A - RÉSULTAT COMPTABLE		B - RÉSULTAT FISCAL		RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					
PRODUITS D'EXPLOITATION Ventes de marchandises* 210 197 237 Production vendue { biens 214, services* 215 } Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires) 222 Production immobilisée* produits finis et en cours de production 224 Subventions d'exploitation reçues 226 Autres produits 230 Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I) 232 1 700 374		CHARGES D'EXPLOITATION Achats de marchandises* (y compris droits de douane) 234 Variation de stocks (marchandises)* 236 Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane) 238 Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)* 240 Autres charges externes* : (dont crédit bail : 26 370 - mobilier :) 242 509 074 Impôts, taxes et versements assimilés (CFE et CVAB* 243 1 041) 244 3 432 Rémunérations du personnel* 250 266 697 Charges sociales (cf. renvoi 380) 252 106 116 Dotations aux amortissements* 254 5 226 Dotations aux provisions 256 1 088 Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 259, dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 347, dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinqui D) 348 } (VI) 300 155 Total des charges d'exploitation (II) 264 1 633 352		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Produits financiers 270 67 022 Produits exceptionnels 290 51 Charges financières 294 2 700 Charges exceptionnelles { P.M.E. innovantes (art 217 octies) 347, dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinqui D) 348 } (VII) 306 10 570 2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 53 648 B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 53 648		RÉINTEGRATIONS Rémunérations et avantages personnels non déductibles 316 1 650 Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles 318 3 661 Provisions non déductibles* 322 Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not) 324 11 248 Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés 247 Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248 Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option () 249 Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 251 Charges affectées à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998 Résultat fiscal affecté à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999		DÉDUCTIONS Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 Reprises d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ZRD (44. terdecies) 127 Bessins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991 ZFA (44 quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344 Créance due au report en arrière du déficit 346 Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 352 62 395 Déficit col. 2 354 Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière : 356 Déficit antérieurs reportables : * 9 720 dont imputés sur le résultat : 360 9 720 RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 370 52 675 Déficit col. 2 372	

SAS A.G.C.F.ET FILS
130 Avenue de la Petite Marine
84800 ISLE SUR SORGUE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.C.F.ET FILS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	608	412		414		416	608				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	9 766	442	2 721	444		446	12 487				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	37 875	462		464		466	37 875				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 042	472	2 688	474		476	4 731				
Immobilisations financières		480	1 360	482		484		486	1 360				
TOTAL		490	51 652	492	5 409	494		496	57 062				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	43	502	202	504		506	246				
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	7 495	532	846	534		536	8 341				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	27 707	552	3 382	554		556	31 090				
	Autres immobilisations corporelles	560	588	562	794	564		566	1 383				
TOTAL		570	35 835	572	5 226	574		576	41 061				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)						591							
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	233 635
Montant de la TVA collectée	374	294 086
N° du centre de gestion agréé	388	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	

VI DIVERS		
Total des déficits restant à reporter	870	
Déficits de l'exercice	860	
Déficits reportables	984	
Déficits imputés	983	9 720
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	9 720
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PMB antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
TOTAL		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
770	775	780	
Autres immobilisations corporelles	760		
Matériel de transport	750		
Inst. générales, agencem. amén. div.	740		
Inst. techniques mat. et outillage	730		
Constructions	720		
Terrains	710		
Immob. incorporelles	700		
Reprises			
Dotations			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	2	
3		4	
5		6	
7		7	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Amortissements dérogatoires		600	602	604	606			606	
Provisions réglementées		601	603	605	607			607	
Autres provisions réglementées		610	612	614	616			616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			626	
Sur immobilisations		630	632	634	636			636	
Sur stocks et en cours		640	642	644	646			646	
Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656			656	
Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666			666	
TOTAL		680	682	684	686			686	
TOTAL		2 731	2 731	1 088	3 820			3 820	

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Désignation de l'entreprise : SAS A.G.C.F. ET FILS	
A-bis du Code général des impôts	
Formulaire obligatoire (article 302 Septies)	
Néant ☐ *	

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.C.F.ET FILS															Néant ☐		*		
Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016															Durée en nombre de mois		12		
I Production de l'entreprise																			
Ventes de marchandises															108	197 237			
Production vendue – Biens															109				
Production vendue – Services															141	1 493 935			
Production stockée															111				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143				
Subventions d'exploitation reçues															113				
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															115	84			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116	2 391			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153				
TOTAL 1															144	1 693 647			
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																			
Achats de marchandises (droits de douane compris)															121				
Variation de stocks (marchandises)															122				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															123	742 751			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															145	(1 038)			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															125	474 543			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128				
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															148	4			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante															150				
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															133				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135				
TOTAL 2															152	1 216 260			
III Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		137	477 387	
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																			
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)															117	477 387			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022	1 693 563			
Période de référence															024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6 160 3 1 // 1 2 / 2 0 1 6			
Date de cessation															186	/ / / / / / / /			
V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs																			
Effectifs moyens du personnel															376	7			
Dont apprentis															657				
Dont handicapés															651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



ANNEE _____ ou exercice _____
du 01/01/2016 au 31/12/2016
Designation de l'entreprise SAS A.G.C.F. ET FILS
Adresse 130 Avenue de la Petite Marée 84800 ISLE SUR SORGUE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1	MONSIEUR GARCIA YOHANN PRÉSIDENT	34, Route de Mazan 84570 BLAUVAC	
2	MONSIEUR GARCIA ALAIN	1043, Route DES VIGNERES 84300 CAVAILLON	
3	MONSIEUR GLEIZE MICHAEL	1228, Route DE VELLERON 84250 LE THOR	
4	MADAME GARCIA STEPHANIE	1228, Route DE VELLERON 84250 LE THOR	
5	MADAME DUPASQUIER PAMELA	34, Route DE MAZAN 84570 BLAUVAC	
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)										Frais de voyages et déplacements (v. notice 6)		DEPENSES ET CHARGES AFFRÉENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
1	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	2	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	3	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	4	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	5	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	8	9
1	64 551							64 551							64 551
2	62 058							89 596		27 538					117 134
3	32 173							32 173							32 173
4	26 082				2 441			28 523							28 523
5	25 153				2 441			27 594							27 594
6															
7															
8															
9															
10															
**	210 017				4 882			242 437		27 538					269 975

B - AUTRES FRAIS		Total	
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		10	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 739	
Total		1 739	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses			
Bénéfices imposables 9			
- de l'exercice 2016.. (total col. 9 + total col. 10) 10		271 714	- de l'exercice 2016.. 10
- de l'exercice précédent 10		2 718	- de l'exercice précédent 10
Nom et qualité du signataire GARCIA YOHANN PRÉSIDENT		A ISLE SUR SORGUE, le 30/03/2017 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.